

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN ACCORD HISTORIQUE A LA HAUTEUR DE LA RECONNAISSANCE DE LA NATION POUR NOTRE SYSTEME DE SANTE

En présence du Premier Ministre et du Ministre de la santé, Frédéric Valletoux, Président de la FHF, a signé les accords du Ségur de la santé. Ces accords représentent une des avancées majeures que la FHF appelait de ses vœux depuis de nombreuses années pour sauver le système de santé. Les revalorisations et de meilleurs déroulements de carrière pour les agents de la Fonction publique hospitalière sont des mesures préalables et incontournables au "New Deal" pour la santé que nous défendons.

« C'est un sentiment de satisfaction et de fierté que j'éprouve après la signature de ces accords. Satisfaction car depuis de nombreuses années, la FHF n'a eu de cesse d'alerter sur le risque de voir notre système de santé s'effondrer à cause des politiques de rabet budgétaire qu'il a subi. Ces accords marquent la volonté de rendre les carrières hospitalières plus attractives. Cela va dans le bon sens, surtout si les mesures structurelles, sur le financement et l'investissement, sur la simplification et sur l'ancrage dans les territoires de notre système de santé, qui doivent être annoncées dans les prochains jours, sont marquées de la même ambition.

Ces accords sont aussi un élément de fierté car ils reprennent beaucoup des propositions que porte la FHF depuis de nombreuses années. Elles ont été reconnues et entendues par les pouvoirs publics. C'est positif, comme l'est aussi le fait que notre Fédération soit reconnue dans son rôle institutionnel de représentant des employeurs », a déclaré Frédéric Valletoux, président de la FHF.

Dans son communiqué de presse de vendredi, la FHF saluait le travail conduit avec les partenaires sociaux et l'équipe Ségur, pilotée par Nicole Notat, qui permet ainsi d'aboutir à deux projets de protocoles d'accord ambitieux :

- Celui relatif au personnel non-médical, avec 7,6 milliards d'euros dont 6 milliards d'euros pour le public, qui représente un effort très conséquent de la nation pour ses professionnels de santé,
- Celui relatif au personnel médical, avec la revalorisation de l'indemnité d'engagement de service public exclusif autour d'un taux unique à 1010€, qui représente une mesure importante, en particulier pour les jeunes praticiens.

La FHF restera vigilante sur la mise en œuvre de ces mesures et poursuivra ses actions pour accompagner la transformation du système de santé notamment en œuvrant sur les chantiers de la simplification de la gouvernance et de la territorialisation.

Contacts presse :

FHF – g.papin@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com